



Avis d'attribution provisoire N°: 02/RP/RA/2024

N° d'identification fiscale (NIF) : 000716097805474

L'établissement public de radiodiffusion sonore, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert N°: 02/RP/RA/2024 portant sur « Fourniture de consommables pour matériel informatique d'impression et articles de bureau pour l'Établissement Public de Radiodiffusion Sonore », paru dans le quotidien : El Chaab et El Moudjahid le : 29 avril 2024 et en application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Lot 01 : Fourniture de consommables pour matériel informatique d'impression (Rubans, Tambours, Toners et Cartouches pour imprimantes et photocopieurs multifonctions).

- Société retenue : Elite One ;
- Montant minimale de l'offre en TTC: 5 089 073,87 DA ;
- Montant maximal de l'offre en TTC: 6 096 334,32 DA ;
- Note obtenue : 100 points.

Lot 02 : fourniture d'articles de bureau.

- Société retenue : BOUIKNI DJAMEL ABDENNASSER ;
- Montant minimale de l'offre en TTC: 3 808 000,00 DA ;
- Montant maximal de l'offre en TTC: 4 463 559,10 DA ;
- Note obtenue : 100 points.

Les autres soumissionnaires qui souhaiteraient prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, sont invités à se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours, auprès de la commission des marchés de la Radio Algérienne, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.